

Contrôle des objectifs d'apprentissage

Programme pour la formation à la pratique professionnelle

pour le profession de
Peintre
avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Explications sur l'utilisation

1. Le contrôle des objectifs d'apprentissage est un outil servant à révéler les progrès réalisés durant la formation en entreprise. Il complète le rapport de formation obligatoire.
2. Le contrôle des objectifs d'apprentissage est basé sur la structure et le contenu du plan de formation.

Exemple :

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	date	visa
Compétence opérationnelle 1.2 – Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession								
1.2.1.								
Calculs spécifiques à la profession								
Dans leur quotidien, les peintres CFC effectuent les calculs des valeurs suivantes :								
- longueurs, superficies, volumes			X				7.9.13	HM
- masses, densités		X					4.4.13	HM
- durées de travail	X						15.8.12	HM
- proportions (pourcentage/ pour mille)				X			4.3.14	HM
- dimensions sur l'objet					X		6.11.14	HM
- rapports de mélanges			X				8.10.13	HM
- rendement						X	5.3.15	HM

Les progrès d'apprentissage peuvent être documentés en marquant les champs correspondants dans le tableau. Les champs marqués en blanc ou gris correspondent aux objectifs à atteindre du plan de formation et ils représentent des valeurs indicatives. Dans l'exemple ci-dessus, les objectifs n'ont été que partiellement atteints, car deux objectifs ont été réalisés plus tard que prévu. Les objectifs devraient en outre comporter les dates et les visas.

3. Le formateur(-trice) choisit la personne responsable de la rédaction du contrôle d'objectifs et décide de quelle manière le document doit être classé. Le formulaire peut également être tenu par l'apprenti(e) lui/elle-même.
4. Après chaque semestre, le formateur(-trice) discute des objectifs avec l'apprenti(e). Les deux parties confirment l'entretien semestriel par leur signature sur la première page du formulaire.

Semestre 1

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 2

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 3

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 4

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 5

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Semestre 6

Ce contrôle d'objectifs
d'apprentissage a été discuté le:

Signature du formateur(-trice):

Signature de l'apprenti(e):

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise								
1.1.1. Comportement orienté vers la clientèle								
Les peintres CFC font preuve d'une attitude ouverte, correcte et exemplaire vis-à-vis des clients et des mandants.								
Ils gardent le contact avec le mandant et transmettent ses désirs au supérieur hiérarchique. (C3)								
Compétence opérationnelle 1.2 – Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession								
1.2.1. Calculs spécifiques à la profession								
Dans leur quotidien, les peintres CFC effectuent les calculs des valeurs suivantes :								
- longueurs, superficies, volumes								
- masses, densités								
- durées de travail								
- proportions (pourcentages/pour mille)								
- dimensions sur l'objet								
- rapports de mélanges								
- rendement								
(C3)								
Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail								
1.3.1. Planification et préparation du travail dans l'atelier								
Les peintres CFC exécutent, sur la base de la description du travail, d'éventuels plans, du programme de construction et des conditions externes, les travaux suivants :								
- planification du processus et des étapes de travail								
- choix et préparation des matériaux selon les quantités nécessaires								
- sélection et préparation des outils, appareils et machines nécessaires (C5)								
1.3.2. Analyse du lieu de travail sur le chantier								
Les peintres CFC observent les conditions météorologiques (température, soleil, vent, hygrométrie) ainsi que d'autres impacts architecturaux sur le lieu de travail (comme par exemple un fond ou d'anciens revêtements).								
Ils adaptent leur planification en cas de besoin, puis entrent en concertation avec les maîtres d'oeuvre et les autres intervenants.								
Ils rendent compte des modifications à leurs supérieurs hiérarchiques. (C5)								
Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail, élaborer des comptes-rendus								
1.4.1. Protéger et recouvrir les parties de construction								
Les peintres CFC protègent les éléments non concernés par les travaux à l'aide des matériaux adéquats.								
A cet effet, ils utilisent les matériaux suivants avec les outils et les appareils appropriés selon leurs besoins :								
- film plastique								
- carton								
- papier								
- bandes adhésives								
- tissu de protection								
(C3)								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
1.4.2.								
Mise en place du dépôt des matériaux et de l'environnement de travail								
Les peintres CFC installent le dépôt des matériaux et l'environnement de travail de façon ordonnée et sécurisée, et maintiennent les deux emplacements en ordre. (C3)								
1.4.3.								
Démontage/montage d'éléments de construction								
Les peintres CFC démontent, stockent et remontent, de manière professionnelle, les autres éléments de construction (volets par exemple).								
En cas de besoin ils élaborent un croquis ou un plan. (C3)								
1.4.4.								
Mise en place d'échafaudages simples								
Les peintres CFC installent eux-mêmes des échafaudages simples (roulants ou auxiliaires).								
Ils s'assurent de la sécurité de tous les intervenants. (C3)								
1.4.5.								
Rédaction de rapports								
Les peintres CFC rédigent, consciencieusement et selon les instructions, les rapports quotidiens et hebdomadaires relatifs au travail et aux missions, puis les remettent à leur supérieur hiérarchique en temps voulu.								
Ils rendent compte des points suivants :								
- consommation des matériaux								
- temps de travail								
- incidents particuliers (journal de chantier)								
- travaux supplémentaires/ travaux en régie								
(C3)								
1.4.6.								
Dossier de formation								
Les peintres CFC tiennent le dossier de formation de façon autonome, conscients de leurs obligations et selon les consignes.								
Ils utilisent le dossier de formation comme ouvrage de référence et ils en discutent régulièrement avec leur supérieur hiérarchique. (C3)								
Compétence opérationnelle 2.1 – Comprendre les processus chimiques et physiques								
2.1.1.								
Principes chimiques de base								
Les peintres CFC appliquent, de manière ciblée, leurs connaissances en chimie sur leur lieu de travail. (C3)								
2.1.2.								
Principes physiques de base								
Les peintres CFC appliquent, de manière ciblée, leurs connaissances en physique sur leur lieu de travail. (C3)								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
Compétence opérationnelle 2.2 – Préparer et mener les travaux de prétraitement								
2.2.1.								
Détermination du fond								
Les peintres CFC reconnaissent et déterminent la nature du fond. Ils différencient les fonds suivants :								
- anciens revêtements								
- bois et matériaux bois								
- fonds minéraux								
- fonds métalliques								
- plastiques								
- fonds spéciaux (par exemple, papier, toile, textile, verre, céramique)								
(C5)								
2.2.2.								
Contrôle et évaluation du fond								
Les peintres CFC contrôlent et évaluent le fond en fonction des normes SIA ou des fiches techniques ASEPP/FREPP relatives aux points suivants :								
- humidité de la surface à traiter								
- corrosion								
- valeur du pH								
- pouvoir absorbant du fond								
- résistance du fond ou d'un revêtement en place								
- solidité du fond								
- état de surface (rugosité, adhérence, porosité, fissures)								
- coloris								
- propreté (poussière, boue, graisse, impuretés)								
- souillures (animales et végétales)								
- température du fond								
- conditions climatiques (température, soleil, vent, hygrométrie)								
(C6)								
2.2.3.								
Méthodes, appareils, outils auxiliaires pour le contrôle du fond								
Les peintres CFC utilisent correctement les méthodes, les outils et les moyens auxiliaires suivants lors du contrôle des fonds (conformément aux tabelles de la norme SIA 257) :								
- tapoter								
- essuyer avec un chiffon ou à main nue								
- dépolir								
- inspecter visuellement								
- essai d'humectation								
- test de résistance								
- test à feuille								
- test d'adhérence								
- méthode de l'indicateur								
- test de quadrillage								
- test d'arrachage de ruban adhésif								
- essai de grattage								
- mesure de l'humidité								
- calibre d'inclinaison et d'arête								
- appareil de mesure du taux d'humidité du fond et de l'air								
- appareil de mesure de température du fond et de l'air								
- calibre de quadrillage								
- phénolphtaléine et papier indicateur universel								
(C3)								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
2.2.4.								
Retrait des anciens revêtements et bardages								
Les peintres CFC retirent les anciens revêtements et bardages en fonction du fond et du nouveau revêtement à l'aide des techniques suivantes :								
- gratter								
- décoller								
- enlever								
- dérouiller								
- décaper								
- poncer								
- brosser								
(C3)								
2.2.5.								
Préparation du fond								
Les peintres CFC préparent les fonds pour la mise en place correcte du revêtement à l'aide des tâches et des méthodes suivantes :								
- poncer								
- lessiver								
- dégraisser								
- enlever la résine								
- nettoyer								
- éclaircir								
- colmater les trous, les fissures et les joints de raccordement								
- structurer les retouches								
- appliquer du mastic sur les éléments (mastiquer les surfaces)								
- rincer à l'eau les éléments en bois								
A cette fin, ils utilisent et entretiennent de manière appropriées les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats.(C3)								
Compétence opérationnelle 2.3 – Appliquer les revêtements								
2.3.1.								
Matériaux utilisés pour les fonds								
fait partie des objectifs d'apprentissage 2.3.4 à 2.3.8								
2.3.2.								
Outils, appareils et applications								
fait partie des objectifs d'apprentissage 2.3.4 à 2.3.8								
2.3.3.								
Conception ou système de revêtement								
Les peintres CFC déterminent la conception ou le système de revêtement (couches) en prenant en compte les aspects suivants :								
- fond								
- exigences et utilisation								
- conditions climatiques								
- déroulement des travaux								
(C5)								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
2.3.4.								
Revêtements de fond								
Les peintres CFC appliquent correctement les couches de fond suivantes :								
- imprégnation								
- fond pénétrant								
- fond adhérent								
- traitement antirouille								
- couche de fond pour bois								
- fond d'isolation								
- fond garnissant								
- traitement hydrofuge								
- encollage pour tapisserie								
- fond d'isolation de crépis								
Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils appropriés ^[1] (pinceaux, rouleaux et pistolets), et les identifient correctement. (C3)								
<i>[1] Les peintres CFC savent appliquer les matériaux de revêtement aussi bien à l'aide de pinceaux, de rouleaux que de pistolets (y compris lors de la réalisation de revêtements intermédiaires ou de finition).</i>								
2.3.5.								
Revêtements intermédiaires								
Les peintres CFC réalisent correctement les revêtements intermédiaires, de façon à ce qu'ils répondent aux exigences suivantes :								
- obtenir l'épaisseur de couche spécifiée								
- combler les petites fissures								
- égaliser le pouvoir absorbant								
- augmenter la couverture								
Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils nécessaires, et les identifient correctement. (C3)								
2.3.6.								
Revêtements muraux à peindre simples								
Les peintres CFC appliquent correctement les revêtements muraux à peindre suivants :								
- papier in grain								
- papier intissé								
- fibre de verre								
Pour cela, ils nomment et mettent correctement en place les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats, et attendent les instructions. (C3)								
2.3.7.								
Revêtements structurés								
Les peintres CFC appliquent correctement des revêtements structurés en deux phases :								
- préparation des matériaux pour enduits de finition								
- application manuelle de l'enduit de finition et structuration de l'enduit (exemple: droit, rond, rustique)								
Pour cela, ils préparent correctement les outils et les appareils adéquats, et les identifient de façon appropriée. (C3)								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
2.3.8.								
Revêtements de finition								
Les peintres CFC réalisent correctement les revêtements de finition, de façon à ce qu'ils répondent aux exigences suivantes :								
- coloris								
- degré de brillance								
- résistance chimique et physique								
- haptique								
Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils nécessaires, et les identifient de façon appropriée. (C3)								
2.3.9.								
Défauts et dégâts								
Les peintres CFC reconnaissent et déterminent les défauts et les imperfections des couches.								
Ils éliminent les imperfections selon les instructions ou les notifient à leur supérieur hiérarchique. (C4)								
Compétence opérationnelle 3.1 – Mettre en place des techniques et des éléments décoratifs et créatifs								
3.1.2.								
Coloration								
Les peintres CFC utilisent les couleurs de manière appropriée, ciblée et efficace.								
Ils appliquent à ce titre leurs connaissances en matière de théorie des couleurs dans la réalisation de fonds et de motifs précis. (C5)								
3.1.3.								
Mélange des couleurs								
Les peintres CFC identifient les tons de couleurs à l'aide d'un nuancier.								
Ils mélangent des tons de couleurs en se basant sur des modèles existants.								
Ils prennent en compte la singularité des différentes matières de revêtement. (C5)								
3.1.5.								
Techniques décoratives								
Les peintres CFC appliquent correctement aux fonds les techniques décoratives suivantes :								
- technique de filet								
- technique de glacis								
- pochoir								
(C3)								
Compétence opérationnelle 3.2 – Appliquer des revêtements muraux prêts à l'emploi								
Préparation et prétraitement, voir objectifs d'apprentissage 2.1.1 à 2.1.5								
3.2.1.								
Revêtements muraux prêts à l'emploi								
Les peintres CFC appliquent correctement les revêtements muraux prêts à l'emploi ^[1] suivants :								
- papier								
- papier ingrain								
- papier intissé								
- vinyle								
- fibre de verre								
Pour cela, ils nomment et mettent correctement en place les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats, et attendent les instructions. (C3)								
<small>[1] Dans le cas de revêtements muraux imprimés, il ne faut utiliser que des papiers à raccords droits.</small>								

Contrôle des objectifs d'apprentissage entreprise

Peintre CFC	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		accompli	
	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4	semestre 5	semestre 6	date	visa
Compétence opérationnelle 4.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé								
4.1.1.								
Prescriptions								
Les peintres CFC sont à même de reconnaître les situations mettant en danger leur santé et d'en analyser les conséquences.								
Ils respectent donc les règles et les dispositions en vigueur dans l'entreprise. (C4)								
4.1.2.								
Mesures								
Les peintres CFC protègent leur corps (voies respiratoires, yeux, oreilles, peau et appareil locomoteur) ainsi que celui de leurs collaborateurs par la mise en place de dispositions appropriées.								
Ils prennent également en considération la santé de leurs collaborateurs. (C3)								
4.1.3.								
Prévention								
Les peintres CFC respectent strictement les instructions d'utilisation, les symboles de danger, les modes d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour :								
- échelles / échafaudages simples								
- substances dangereuses pour la santé								
- appareils								
- outils								
- machines								
En cas de doute, ils s'adressent à leurs supérieurs hiérarchiques et utilisent au besoin les documents adéquats (EPI). (C3)								
4.1.4.								
Urgences								
Les peintres CFC expliquent d'après la solution de branche n° 72 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon les besoins. (C3)								
Compétence opérationnelle 4.2 – Assurer la protection de l'environnement								
4.2.1.								
Normes légales								
Les peintres CFC appliquent, sur leur lieu de travail et de manière consciencieuse, les normes pré-vues par la loi et les directives en vigueur dans l'entreprise en matière de protection de l'environnement. (C3)								
4.2.2.								
Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise								
Les peintres CFC appliquent correctement et consciencieusement, au quotidien, les principes fondamentaux en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable en vigueur dans l'entreprise. (C3)								
4.2.3.								
Maniement des substances								
Les peintres CFC évitent au maximum d'utiliser des résidus et des substances dangereuses, et les éliminent ou les recyclent correctement le cas échéant, conformément aux normes légales et aux instructions en vigueur dans l'entreprise. (C3)								

